



N°07 - Août 2018

Artificialisation des sols : des différences importantes selon les territoires en Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine est une région qui comprend de vastes territoires naturels (montagnes pyrénéennes et limousines) et forestiers (Landes). Les contrastes sont forts entre le littoral attractif et la Métropole Bordelaise d'une part et la frange orientale de la région peu dense d'autre part. En 2013, le territoire néo-aquitain est constitué de 8,9 % de surfaces artificialisées, soit moins qu'en moyenne au niveau de la France métropolitaine (9,5 %).

Le fort dynamisme démographique de la région accroît les pressions sur le foncier disponible, notamment autour des pôles d'emploi. Dans plusieurs aires urbaines, les sols s'artificialisent à un rythme bien supérieur à l'évolution de la population en lien avec un étalement urbain. Toutefois, le pourcentage d'augmentation des espaces artificialisés par rapport à l'évolution de la population est dans la plupart des cas inversement proportionnelle au caractère urbain et dense des territoires, en lien vraisemblablement avec la rareté et le coût du foncier disponible.

Tout comme bien d'autres ressources naturelles, le sol est une ressource finie. L'artificialisation désigne le phénomène anthropique par lequel des espaces naturels, agricoles et forestiers sont transformés au profit d'implantations artificielles : constructions à usage d'habitation, commerciales, industrielles ou de services, de loisirs, de bâtiments agricoles et d'infrastructures de transport (voies ferrées, routes, ronds-points, aéroports).

Limitier l'artificialisation des sols est une priorité qui s'est déclinée au travers des lois Grenelle, de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche et qui s'affirme comme un objectif essentiel de la transition écologique.



Un taux d'artificialisation inférieur à la moyenne nationale

En 2013, le territoire néo-aquitain est constitué de 8,9 % de surfaces artificialisées(1), soit moins qu'en moyenne au niveau de la France métropolitaine (9,5 %). La région se situe au 7^{ème} rang avec un taux équivalent à ceux du Grand-Est et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, ce taux moyen régional recouvre des disparités importantes entre les territoires, y compris entre les départements. Le taux d'artificialisation varie de 6,5 % dans les Landes, à 11,6 % en Gironde et en Charente-Maritime.

La ville plus économe en espace

Plus un territoire concentre les activités humaines sur un même espace, plus il est économe en espace, même s'il concentre aussi l'artificialisation et l'imperméabilisation. Ainsi, les grandes unités urbaines de Bordeaux, Bayonne, Limoges et Poitiers regroupent plus d'un tiers de la population régionale et seulement 21 % des surfaces artificialisées. Les vingt-cinq grandes aires urbaines de la région regroupent les deux tiers de la population et 45 % des surfaces artificialisées. Elles couvrent le tiers de la superficie de la région.

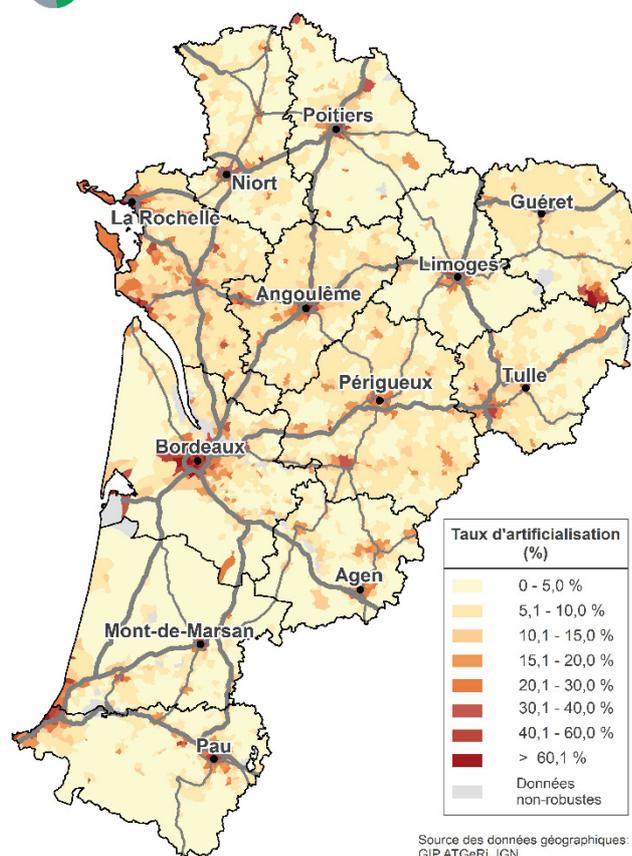
A l'opposé le reste du territoire, soit les 2/3 de la superficie de la région, regroupe seulement un tiers de la population et 55 % des surfaces artificialisées. Pour autant, les communes rurales ou peu urbanisées n'occupent pas toutes l'espace de la même manière, selon qu'elles sont sous influence ou non d'un pôle d'emploi. Les communes appartenant à la couronne d'un ou plusieurs pôles sont globalement plus denses que celles qui en sont éloignées.

Au sein des grandes aires urbaines, les communes périurbaines disposent d'un foncier peu cher relativement aux centres des agglomérations. Elles attirent de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages qui trouvent, dans ces territoires, une réponse à leurs aspirations à la propriété, à une maison individuelle, à un jardin et à leur besoin de disposer d'une surface de logement plus importante. Ces communes périurbaines attirent aussi les zones commerciales et les zones d'activité qui contribuent à cette urbanisation. Enfin, partout sur le territoire, les surfaces non cadastrées et notamment les

infrastructures de transport (routes, voies ferrées notamment) représentent souvent environ le tiers des surfaces artificialisées.



PART DES SURFACES ARTIFICIALISEES EN 2013

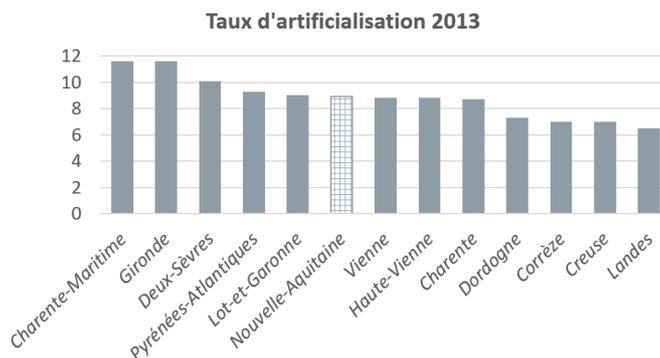
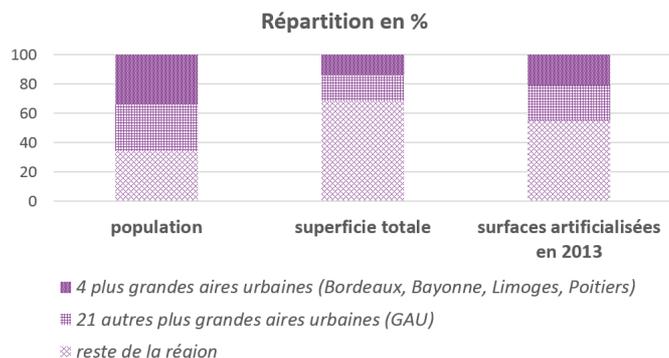


Source des données géographiques : GIP ATGeRI, IGN.

Source : Fichiers Majic-BD Topo (traitement CEREMA et SDES)

En modifiant durablement et le plus souvent de manière irréversible l'usage des sols, l'artificialisation a des conséquences environnementales diverses. Elle engendre assez souvent une imperméabilisation des sols, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement et peut perturber le régime des eaux (possible augmentation des risques d'inondation) et affecter leur qualité (état chimique et écologique). L'artificialisation peut aussi conduire à une fragmentation et à un cloisonnement des milieux naturels et donc des habitats, pour la faune et la flore.

Quelques indicateurs clés



Source : INSEE ; Cerema-SDES, d'après DGFIP, fichiers fonciers 2009-2013

12 hectares artificialisés par jour en Nouvelle-Aquitaine

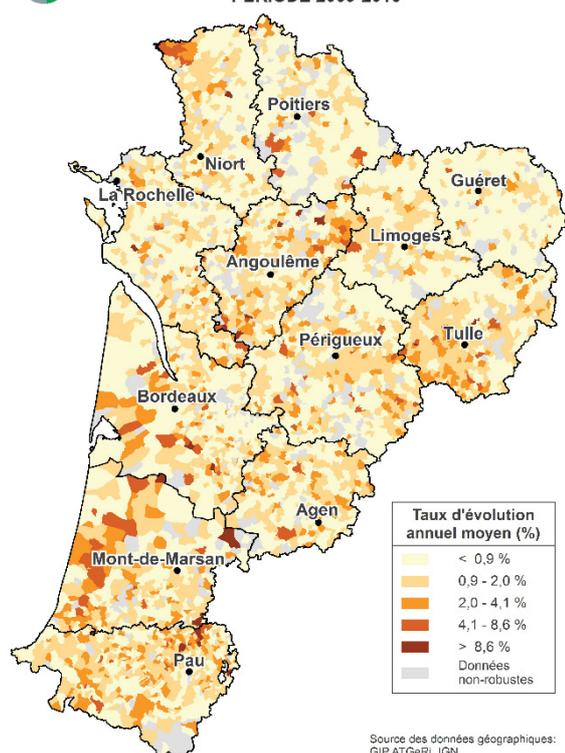
Entre 2009 et 2013, hors l'artificialisation liée aux infrastructures (type LGV, routes) et aux nouveaux bâtis agricoles, 4 400 ha sont artificialisés chaque année en Nouvelle-Aquitaine pour les activités économiques, l'habitat et les activités de loisirs.

L'artificialisation se concentre dans les principales aires urbaines en lien avec la croissance de la population

Un peu moins du quart des surfaces artificialisées (sur parcelles cadastrées et hors agriculture) entre 2009 et 2013 en Nouvelle-Aquitaine, se situent sur les aires urbaines de Bordeaux, Limoges, Bayonne et Poitiers. Sur la même période ces quatre grandes aires urbaines enregistrent la moitié de la croissance de la population. Les 25 grandes aires urbaines concentrent la moitié de l'artificialisation et 75 % de la croissance démographique. La région est néanmoins marquée par une artificialisation diffuse sur l'ensemble des territoires. Le long des axes routiers qui traversent la région sur l'axe Nord-Sud et en particulier l'A63, le rythme d'artificialisation est particulièrement prononcé, alors même que la croissance de la population est moindre.



SURFACES ARTIFICIALISEES CADASTREES SUR LA PERIODE 2009-2013



Source des données géographiques: GIP ATGeRI, IGN.

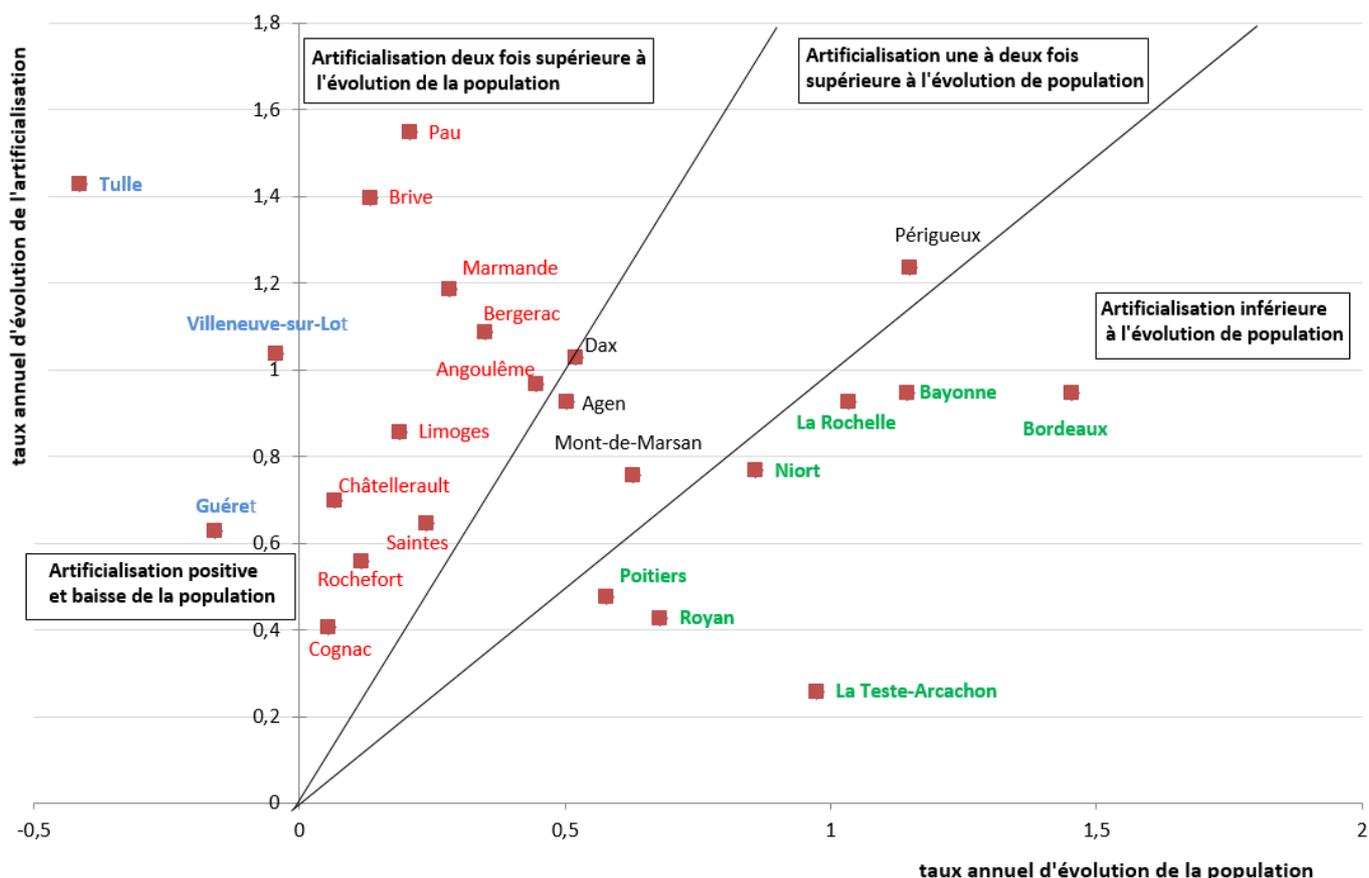
La dynamique démographique et l'artificialisation : un rapport contrasté

Cette forte consommation d'espace s'explique partiellement par le dynamisme démographique de la région Nouvelle-Aquitaine : certains territoires s'artificialisent à un rythme supérieur à celui de l'évolution de la population.

C'est le cas notamment dans les départements moins urbanisés. En effet, le coût du foncier y est plus faible et occasionne une artificialisation proportionnellement plus importante que dans les autres départements. L'artificialisation est également forte dans les grandes aires urbaines du littoral. Le caractère touristique et les besoins en logements, commerces et services induits (résidences secondaires, hôtels, équipements etc..) est un élément explicatif. Toutefois, dans ces grandes aires urbaines du littoral, l'artificialisation reste globalement inférieure au rythme de la croissance de la population.

Source : Cerema-SDES, d'après DGFIP, fichiers fonciers 2009-2013

Evolution comparée de la population et de l'artificialisation dans les grandes aires urbaines entre 2009 et 2013



Source : Fichiers MAJIC (traitement CEREMA et SDES) Données sur l'aire urbaine de Libourne non significatives

Définitions et sources :

Aires urbaines : Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Unités urbaines : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Artificialisation : Les surfaces artificialisées correspondent aux surfaces artificialisées cadastrées issues de la base de données Majic et des surfaces non cadastrées calculées à partir de la BD TOPO. Les surfaces cadastrées comprennent surfaces de carrières, de jardins, de terrains à bâtir, de terrains d'agrément, de chemin de fer et de sol imperméabilisé. Elles ne comprennent pas ou mal, la voirie, les bâtiments agricoles et certains locaux administratifs. Les évolutions mises en avant dans la deuxième partie de cette publication concernent uniquement les surfaces artificialisées cadastrées. Les surfaces imperméabilisées ne sont qu'une partie des surfaces artificialisées. D'autres sources mesurent l'artificialisation et donnent des résultats différents. La source Teruti-Lucas donne 9,3 % de surfaces artificialisées.

Majic : La source Majic est issue des fichiers fonciers utilisés pour le calcul des taxes foncières et d'habitation. Les données issues de cette source ont été retraitées pour une utilisation à des fins statistiques par le Cerema Nord-Picardie et le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire.